



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES
PERSONNES ÂGÉES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

LOT N°..... :.....

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N° | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |

NOTIFIE LE / /

CCAS D'AUDINCOURT
8 AVENUE ARISTIDE BRIAND
BP 74132
25404 AUDINCOURT

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	3
2 - Identification de l'acheteur.....	4
3 - Identification du co-contractant.....	4
4 - Dispositions générales.....	5
4.1 - Objet.....	5
4.2 - Mode de passation.....	5
4.3 - Forme de contrat.....	5
5 - Prix.....	6
6 - Durée et Délais d'exécution.....	6
7 - Paiement.....	6
8 - Signature.....	6
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	9

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Paniers garnis pour les personnes domiciliées dans la commune 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis, 1 cadeau. Contenu alimentaire - exemple : repas cuisiné, terrine, foie gras, gâteau, chocolat, confiture, griottes, liqueurs...
02	Paniers garnis pour les personnes hébergées en maison de retraite 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis Pas de plat cuisiné ni d'alcool - exemple : douceurs (gâteaux, chocolats...), savon, article de décoration ou de toilette

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : CCAS D'AUDINCOURT

CCAS d'Audincourt
8 avenue Aristide Briand
BP 74132
25404 AUDINCOURT Cedex

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements : Trésorier payeur Municipal,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ²
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(3) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(4) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ³

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ⁴, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES PERSONNES ÂGÉES Centre Communal d'Action Social

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(3) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(4) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est :

	DESIGNATION	QUANTITE MAXIMUM
LOT 1	Panier garni à destination des personnes domiciliées dans la commune	1350
	Montant unitaire HT	
	TVA 5.5 % montant calculé	
	TVA 10% montant calculé	
	TVA 20 % montant calculé	
	Montant unitaire TTC	
	Montant total estimatif TTC	

	DESIGNATION	QUANTITE MAXIMUM
LOT 2	Panier garni à destination des personnes hébergées en maison de retraite	120
	Montant unitaire HT	
	TVA 5.5 % montant calculé	
	TVA 10% montant calculé	
	TVA 20 % montant calculé	
	Montant unitaire TTC	
	Montant total estimatif TTC	

Le montant maximum par colis est fixé à 14.00 € TTC pour le lot n°1.

Le montant maximum par colis est fixé à 12.50 € TTC pour le lot n°2.

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

- (1) Le montant est estimatif car le marché est à prix unitaires
- (2) Cocher la case correspondant à votre situation
- (3) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

Les prix sont fermes non actualisables.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées.

Les prestations débutent dès notification du présent marché.

A titre indicatif, la date de livraison est fixée au 23 novembre 2020.

6 - Durée et Délais d'exécution

Le présent marché sera conclu pour une période comprise entre sa date de notification et la date d'admission des fournitures.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ____ ____ ____ ____ ____ ____

BIC : _____

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ² :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ³

(1) Le montant est estimatif car le marché est à prix unitaires

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<input type="checkbox"/>	01	Paniers garnis
<input type="checkbox"/>	02	Paniers garnis

La présente offre est acceptée

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par procès verbal en date du 25 mai 2020.

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....
- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....
- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

(1) Le montant est estimatif car le marché est à prix unitaires
(2) Cocher la case correspondant à votre situation
(3) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES
PERSONNES ÂGÉES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

**CCAS D'AUDINCOURT
8 AVENUE ARISTIDE BRIAND
BP 74132
25404 AUDINCOURT**

SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat.....	3
1.1 - Objet du contrat.....	3
1.2 - Décomposition du contrat.....	3
2 - Pièces contractuelles.....	3
3 - Durée et délais d'exécution.....	3
3.1 - Durée globale prévisionnelle des prestations.....	3
3.2 - Délai de livraison.....	3
4 - Prix.....	4
4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués.....	4
4.2 - Modalités de variation des prix.....	4
5 - Garanties Financières.....	4
6 - Avance.....	5
7 - Modalités de règlement des comptes.....	5
7.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs.....	5
7.2 - Présentation des demandes de paiement.....	5
7.3 - Délai global de paiement.....	5
7.4 - Paiement des cotraitants.....	5
8 - Conditions d'exécution des prestations.....	5
9 - Constatation de l'exécution des prestations.....	5
9.1 - Décision après vérification.....	5
10 - Garantie des prestations.....	6
11 - Pénalités.....	6
11.1 - Pénalités de retard.....	6
12 - Assurances.....	6
13 - Résiliation du contrat.....	6
13.1 - Conditions de résiliation.....	6
13.2 - Redressement ou liquidation judiciaire.....	6
14 - Règlement des litiges et langues.....	7
15 - Dérogations.....	7

1 - Dispositions générales du contrat

1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent :
FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES PERSONNES ÂGÉES Centre Communal d'Action Social

Lieu(x) d'exécution :
CCAS Ville d'Audincourt
25400 Audincourt

1.2 - Décomposition du contrat

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Paniers garnis pour les personnes domiciliées dans la Commune 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis, 1 cadeau Contenu alimentaire - exemple : repas cuisiné, terrine, foie gras, gâteau, chocolat, confiture, griottes, liqueurs...
02	Paniers garnis pour les personnes hébergées en maison de retraite 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis Pas de plat cuisiné ni d'alcool - exemple : douceurs (gâteaux, chocolats...), savon, article de décoration ou de toilette

La quantité totale des commandes pour la durée initiale du marché est fixée à **1350** paniers garnis au maximum pour les personnes domiciliées dans la commune (Lot 1), et de **120** paniers garnis au maximum pour les personnes hébergées en maison de retraite (Lot 2).

A titre indicatif, le nombre de bénéficiaires, en 2019 se décomposait comme suit :

- Personnes à domicile : **1330**
- Personnes hébergées en maison de retraite : **90**

Les chiffres énoncés peuvent être revus à la hausse.

Le nombre définitif sera déterminé et transmis au prestataire 15 jours avant la date de **Livraison prévue le lundi 23 novembre 2020**.

2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

A/ Pièces particulières intégrées à la mise en forme du présent marché :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

B/ Pièce générale non intégrée à la mise en forme du présent marché :

- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009

3 - Durée et délais d'exécution

3.1 - Durée globale prévisionnelle des prestations

La date prévisionnelle de début des prestations est le 23/11/2020.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 23/11/2020.

3.2 - Délai de livraison

Le délai de livraison propre à chaque lot est de :

Lot(s)	Délai	Date de début	Date de fin	Précisions
Lot 1	1 jour	23/11/2020	23/11/2020	
Lot 2	1 jour	23/11/2020	23/11/2020	

4 - Prix

4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Le montant maximum unitaire est de : 14.00 € TTC pour le Lot n°1.

Le montant maximum unitaire est de : 12.50 € TTC pour le lot n°2.

4.2 - Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

5 - Garanties Financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

6 - Avance

Aucune avance ne sera versée.

7 - Modalités de règlement des comptes

7.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

7.2 - Présentation des demandes de paiement

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

7.3 - Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de

refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

7.4 - Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

8 - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

Stockage, emballage et transport :

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures sont effectués dans les conditions de l'article 19 du CCAG-FCS. Les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. Le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

Conditions de livraison :

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du CCAG-FCS.

9 - Constatation de l'exécution des prestations

9.1 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du CCAG-FCS.

10 - Garantie des prestations

Aucune garantie n'est prévue.

11 - Pénalités

11.1 - Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1,0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

12 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

13 - Résiliation du contrat

13.1 - Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 82545 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

13.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

14 - Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Besançon est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

15 - Dérogations

- L'article 3.2 du CCAP déroge à l'article 13.1.1 du CCAG - Fournitures Courantes et Services
- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.3 du CCAG - Fournitures Courantes et Services



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES
PERSONNES ÂGÉES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

**Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 02 juillet 2020 à 11:30**

**CCAS D'AUDINCOURT
8 AVENUE ARISTIDE BRIAND
BP 74132
25404 AUDINCOURT**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes.....	3
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Echantillons.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
6.1 - Transmission électronique.....	6
6.2 - Transmission sous support papier.....	7
7 - Examen des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	8
8 - Renseignements complémentaires.....	8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	8
8.2 - Procédures de recours.....	8

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
FOURNITURE DE PANIERS GARNIS POUR LES PERSONNES ÂGÉES Centre Communal d'Action Social

Lieu(x) d'exécution :
CCAS d'Audincourt
25400 Audincourt

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Paniers garnis pour les personnes domiciliées dans la commune 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis, 1 cadeau Contenu alimentaire - exemple : repas cuisiné, terrine, foie gras, gâteau, chocolat, confiture, griottes, liqueurs...
02	Paniers garnis pour les personnes hébergées en maison de retraite 1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement) 1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis Pas de plat cuisiné ni d'alcool - exemple : douceurs (gâteaux, chocolats...), savon, article de décoration ou de toilette

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai de livraison des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC1 et DC2	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	OUI
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Échantillons gratuits : à fournir obligatoirement.	Non

5.2 - Echantillons

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons ou maquettes suivants :

Pour le lot 1:

1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement)
1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis, 1 cadeau
Contenu alimentaire - exemple : repas cuisiné, terrine, foie gras, gâteau, chocolat, confiture, griottes, liqueurs...

Pour le lot 2:

1 carte de vœux incluse dans le colis (le texte sera communiqué ultérieurement)
1 fiche d'informations et de conseils concernant les produits qui composent le colis
Pas de plat cuisiné ni d'alcool - exemple : douceurs (gâteaux, chocolats...), savon, article de décoration ou de toilette

Toute offre non accompagnée d'échantillon ne sera pas analysée et sera considérée comme irrégulière

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission par voie papier uniquement.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique	60 %

La Valeur Technique sera jugée notamment au vu

- des échantillons et de la composition du panier,
- de la prise en compte des attentes : présence de la fiche d'informations et de la carte de vœux,
- de la qualité des produits.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que le représentant du pouvoir adjudicateur pourra, le cas échéant, engager des négociations avec tout ou partie des candidats ayant présenté une offre recevable.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 – Condition d’envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**Fourniture de paniers garnis pour les personnes âgées
CCAS d'Audincourt
Lot n°.....
Nom du candidat
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s’il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l’adresse suivante :

**Centre Communal d’Action Sociale
A l’attention de Madame EL RHAZ
8 avenue Aristide Briand
B.P. 74132
25404 AUDINCOURT CEDEX**

Le pli qui serait remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande à **Mme EL RHAZ 03.81.30.31.11. mail : c.elrhaz@ccas-audincourt.fr.**

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l’ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 82 60 00
Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l’article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l’introduction des recours, les candidats devront s’adresser à :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr